

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 31 JAN. 2023

**OBJET :**  
*Echange de terrains, sans  
soutte, entre la commune de  
Livron-sur-Drôme et Madame  
Vincent-Zancanaro Agnès et  
Monsieur Zancanaro Jean-Louis*

**Nombre de conseillers :**  
- en exercice : 29  
- votants : 29  
  
N° 2023.01.03

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 24 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Monsieur José MUNOZ ALVAREZ est désigné secrétaire de séance.

**PRESENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALLO, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRESENTES :** Philippe CHAVE (pouvoir à C. CHABERT), Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Dullio NOVARO (pouvoir à J.F FAURE), Francine DAMBRINE (pouvoir à E. DELPONT), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

**ABSENTS :**

Monsieur Christian CHABERT, Adjoint délégué en charge de l'économie, de l'emploi et du développement durable, rappelle à l'assemblée qu'un travail important de régularisation du domaine public de la Commune a été entrepris depuis plusieurs années.

Il rappelle la délibération du 8 septembre 1978 autorisant un échange de terrain entre Monsieur Robert ZANCANARO et la Commune de Livron-sur-Drôme en vue de la création d'un maillage routier reliant la rue Sainte Barbe à l'impasse des Renoncées. Ce projet nécessitait l'acquisition par la Commune de 132 m<sup>2</sup> de terrain à détacher de la parcelle BK 167 appartenant à l'Indivision ZANCANARO. Il était acté en contrepartie de céder en échange à l'Indivision ZANCANARO une superficie équivalente à détacher de la parcelle BK 311 appartenant à la Commune de Livron-sur-Drôme.

Le projet a évolué dans le temps, une voie piétonne reliant la rue Sainte Barbe à l'impasse des Renoncées et longeant l'école Alphonse Daudet a finalement été réalisée sans avoir acté les transferts de propriétés.

Il convient donc aujourd'hui de régulariser cette situation et de procéder à l'échange en actualisant les données afférentes à ce dossier s'agissant de la superficie et des parties à l'acte.

Le Service du Domaine a été consulté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :**

- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune de Livron-sur-Drôme d'un terrain à détacher de la parcelle BK 167 appartenant à Madame VINCENT-ZANCANARO Agnès et Monsieur ZANCANARO Jean-Louis d'une superficie de 89 m<sup>2</sup> environ (document d'arpentage en cours).
- **ACCEPTTE** en échange la cession d'un terrain à détacher de la parcelle BK 311 appartenant à la Commune de Livron-sur-Drôme d'une superficie de 89 m<sup>2</sup> environ au profit de l'Indivision ZANCANARO

- **DIT** que cet échange ne donnera lieu au versement d'aucune soulte, les terrains étant de superficie égale
- **PRÉCISE** que cette décision s'applique également à leurs ayants-droits, héritiers et légataires.
- **DÉCIDE** de prélever la dépense relative aux frais d'actes sur les crédits inscrits au budget de la Commune
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document et prendre toute initiative dans le cadre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 31 JAN. 2023